

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL1119

présenté par

M. Boudié, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 53 et 54.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte initial déposé par le Gouvernement au Sénat.